

CHARTRE

Les 10 commandements du vélotaf

IL N'EXISTE PAS DE PERMIS DE PÉDALER. DIFFICILE DE DIRE SI C'EST MIEUX AINSI PARCE QUE SI NOUS SOMMES DE FERVENTS DÉFENSEURS DE LA LIBERTÉ QUE PROCURE LE DÉPLACEMENT À VÉLO, LE BIEN SAVOIR-ROULER EST AUTANT ESSENTIEL AU BON DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE CYCLISTE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ QU'À LA SÉCURITÉ DE CEUX QUI EN SONT LES ACTEURS. DE FAIT, VÉLOTAF PROPOSE À TRAVERS CETTE HUMBLE CHARTE LES PRÉCONISATIONS VOUÉES À RENDRE LA PRATIQUE DU VÉLO TOUJOURS PLUS AGRÉABLE, SÉCURISANTE ET RESPECTUEUSE.

À l'instar de nombreux compatriotes, nous ne sommes pas très partisans des règlements stricts. Comme on nous l'a appris à l'école, il y a la loi et l'esprit de la loi, et c'est plutôt ce second que nous aurions tendance à privilégier, en considérant toujours que nous partageons fatalement la voirie avec d'autres usagers qui ne partagent fatalement pas le même point de vue. Nous sommes convaincus qu'en société, il ne peut pas y avoir de réelle liberté sans un minimum de principes communs basés sur la bienveillance respectueuse. Ces préceptes définissent les bons usages de chacun. Nous sommes tous responsables de l'image véhiculée par les cyclistes et de l'accueil qui leur est réservé par les autres usagers et les autorités. En prendre conscience est fondamental à l'heure où le vélo connaît un engouement historique et que le nombre entraîne mécaniquement une plus grande complexité d'interrelations. Et voilà pourquoi il nous semble judicieux de proposer une charte aux adeptes du vélotaf. Pas question d'édicter une doctrine sectaire, l'idée est plutôt de proposer un ensemble de préconisations qui nous semblent utiles pour que les vélotafeuses et vélotafeurs roulent sereinement, agréablement et en sécurité.

LES FEUX AU VERT

Que ce soit pour le sport, le loisir ou les déplacements, le vélo a le vent en poupe.

La croissance exponentielle de la communauté des vélotafeurs apporte son lot de difficultés. Logique. Les vélotafeurs néophytes ne sont par définition pas expérimentés et, même parmi les pratiquants expérimentés, tous ne sont pas forcément très éduqués. Ce n'est pas une critique, c'est un constat. On peut d'ailleurs également supposer qu'il y a la même proportion d'imbéciles dans la communauté des vélotafeurs que dans les autres communautés. Pourtant, la pratique du vélo a tout à gagner à se faire accepter de tous, y compris de ceux qui continuent et continueront de se déplacer autrement, qu'ils soient piétons, motards, automobilistes, etc. Bref, les comportements irrespectueux et ostensiblement déplacés des cyclistes sont probablement plus préjudiciables pour la communauté du vélotaf que le conservatisme forcené des automobilistes lui-même. Comme il y a le bon et le mauvais chasseur, il y a le bon et le mauvais vélotafeur. Nous souhaitons vous aider à faire partie des bons en 10 commandements. Les voici :



I - LE CODE DE LA ROUTE TU RESPECTERAS

Le Code de la route est une convention qui a été mise en place pour assurer la sécurité des usagers de la voirie. On peut bien sûr lui reprocher d'avoir été principalement développé à l'usage des automobilistes et d'être, par le fait, parfois inadapté ou mal conçu pour les cyclistes. Mais il faut s'y plier, c'est bien le Code de la route qui s'applique aux deux-roues non motorisés sitôt qu'ils empruntent des voies publiques, au même titre que les autres véhicules, scooters, moto, auto et camion. Par ailleurs, le Code de la route évolue progressivement au bénéfice des cyclistes, parfois de façon locale, par exemple avec l'apparition des doubles sens cyclables, des « tourne à droite » aux feux rouges, etc. Ça avance dans le bon sens. Pour prouver la bonne foi de la communauté du vélotaf, il est donc préférable de respecter tant que possible le Code de la route, et ce pour 5 autres raisons principales :

- Parce que la loi est la loi et que le vélotafeur préfère toujours investir dans sa monture ou son équipement plutôt que de dépenser son budget dans de coûteuses contraventions. Ne pas respecter la loi

peut potentiellement coûter plus de 1000 €, le prix d'un beau vélo...

- Parce que la négligence peut précariser la sécurité du vélotafeur. Se déplacer à vélo est une démarche engageante qui impose une prise de conscience de sa fragilité. L'insouciance n'est jamais bien loin de l'inconscience.

- Parce que le non-respect du Code de la route est souvent considéré par les automobilistes qui ont bien des difficultés à le respecter eux-mêmes comme une provocation à leur rencontre. Si ça ne se retourne pas contre nous, ça se retournera contre un autre vélotafeur, tôt ou tard. Et puis, autant donner l'exemple aux plus jeunes des vélotafeurs, écoliers et collégiens, pour qu'ils ne se mettent pas en danger eux-mêmes.

- Parce qu'on n'est jamais à l'abri d'un accident et que dans ce cas là, il est toujours préférable d'être dans son droit.

- Parce que se déplacer à vélo c'est accepter un autre rapport au temps et à son environnement. Autant abandonner la course contre la montre au profit de la contemplation. Gagner quelques secondes ne peut justifier que l'on passe à côté de ce qu'il y a de sympa autour de nous et que l'on mette sa vie en péril.

II - TON PARCOURS TU REPERERAS

Le vélo n'a pas sa place partout. Ça fait partie du Code de la route, certaines voies ne lui sont pas ouvertes, d'autres lui sont imposées. Il faut s'y tenir. C'est le plus souvent une question de sécurité, alors on ne badine pas avec les panneaux B9b et B22a. D'une manière générale, lorsqu'on se lance pour la première fois vers une destination à vélo, il est primordial de préparer soigneusement son parcours pour ne pas se retrouver dans une impasse sur un trajet qui

nous imposerait une voie interdite ou dangereuse. Sélectionner les itinéraires les plus agréables, évaluer la durée de déplacement, identifier les sections risquées, préparer son parcours est avantageux à tous points de vue. D'autant qu'il existe désormais des outils, sites web et applications très bien pensés pour cela. Évidemment, prévoir son itinéraire c'est aussi prévoir l'endroit où l'on stationnera son vélo à l'arrivée. Un repérage préalable n'est jamais superflu pour qui se met au vélotaf.

III - L'ANTICIPATION TU PRIVILEGIERAS

Léonard de Vinci disait : « ne pas prévoir, c'est déjà gémir... » L'affirmation n'est pas vraie que pour les vélotafeurs bien entendu, l'anticipation est mère de sûreté. Évidemment, lorsque l'on n'est pas protégé par une armure de métal, la meilleure façon de continuer longtemps à pédaler en bonne santé est d'éviter le contact avec les véhicules plus gros que soi, les aménagements urbains, les arbres ou le sol. En l'occurrence, il s'agit de ne jamais sous-estimer le danger. Il faut faire preuve d'imagination et envisager tout ce qui peut arriver, que ce soit le fait d'interventions tierces ou de ses propres choix de conduite. Il ne s'agit pas de rouler avec une permanente peur au ventre, mais de calculer le risque avec humilité. On se méfie des piétons qui ne nous entendent pas arriver, des portières des automobiles qui peuvent s'ouvrir à tout moment, des chiens même tenus en laisse qui peuvent se jeter vers nous, des changements de direction non indiqués par les autres usagers, de leurs manœuvres inattendues et pas toujours justifiées, etc. Bref il faut toujours se souvenir qu'à vélo on est moins visible aux yeux des autres usagers, et adapter sa conduite à ce principe.

IV - TON VÉLO TU SOIGNERAS

Il est du vélo comme des autres moyens de transport mécaniques, la sécurité dépend du bon entretien de la machine. Même si le vélo peut être hideux et peu attirant pour limiter l'intérêt des voleurs, des freins qui fonctionnent parfaitement, une transmission qui ne saute pas, des pneumatiques en bon état qui adhèrent et ne risquent pas la rupture sont indispensables à une bonne pratique du vélotaf. Un vélo en parfait état de marche peut mettre à l'abri d'accidents potentiellement graves. Au-delà de cette notion sécuritaire, une monture réglée aux petits oignons, c'est avant tout la garantie que son utilisation sera source de plaisir. Combien de « vélotafeurs » plus ou moins occasionnels se déplacent à bord de vélos trop petits pour eux et couinant de douleur à chaque coup de pédale ?

V - LE CASQUE TU PORTERAS

Le casque n'est pas obligatoire à vélo au-delà de 12 ans. On peut discuter de la pertinence de ce choix législatif, mais c'est comme ça. Ce que la loi n'impose pas, le bon sens peut le rendre indispensable. Si on est farouchement convaincu que l'on n'a pas besoin de casque, c'est que l'on n'a en effet peut-être pas besoin de casque. La question est de savoir ce que l'on a réellement à protéger... En la matière, chacun reste donc libre de faire comme bon lui semble, mais en ce qui nous concerne, nous conseillons très vivement de porter un casque lorsqu'on circule à vélo, pour 1 km comme pour 30 et plus. Il en existe de très nombreux modèles, pour tous les goûts, tous les besoins, toutes les formes de crâne et toutes les bourses.

Certes le casque n'empêche pas de tomber, il n'empêche pas l'ineptie non plus, mais bien qu'on puisse parfois avoir des doutes en constatant certains comportements, la tête est un organe vital particulièrement exposé en cas de chute. D'ailleurs, il ne faut pas confondre casque de protection et casque audio. Si nous conseillons vivement le premier, le second n'a pas sa place sur un vélo. Il est interdit par le Code de la route et il limite de façon dangereuse la perception de notre environnement. OK la musique adoucit les mœurs et motive l'effort, mais entendre les voitures et les camions arriver n'est pas une option superflue de la circulation à vélo (à pied non plus soit dit en passant).

VI - TA VISIBILITÉ TU OPTIMISERAS

Quand on est cycliste, il faut accepter que voir et être vu sont deux choses bien différentes. Le cycliste n'entre malheureusement pas toujours dans la palette des véhicules attendus par les automobilistes et chauffeurs de camion. En d'autres termes, le regard des conducteurs s'attend à de plus gros véhicules et ne perçoit parfois pas la frêle silhouette du vélotafeur. Il faut le savoir.

De fait, tout ce qui est d'ordre à optimiser la visibilité du cycliste est bon à prendre, à commencer par la tenue vestimentaire. En la matière la discrétion et la sobriété n'ont pas lieu d'être. Peu importe la façon, mieux vaut être voyant que stylé. Même sans revendication politique, on peut porter un gilet jaune... ou orange fluo.

On ne peut pas parler de visibilité sans parler d'éclairage. Conseillé de jour, l'éclairage est indispensable de nuit. C'est la loi. Lorsque l'éclairage urbain s'allume, le cycliste doit le

faire aussi. À l'avant, un éclairage de signalisation suffit lorsqu'on roule en ville; en ras-campagne, un éclairage qui permet de voir où l'on va s'impose. À l'arrière, même si la législation demande un feu rouge fixe, nous conseillons l'utilisation d'un feu clignotant qui permet de mieux se distinguer des feux arrière des véhicules qui nous précèdent. Des dispositifs auto-réfléchissants avant, arrière et latéraux sont aussi prévus par la loi même si leur fiabilité (et leur esthétique) est souvent contestable. En tout cas, ils ne peuvent être considérés comme suffisants pour circuler de nuit.

VII - DES LUNETTES TU PORTERAS

À vélo, on se déplace naturellement plus vite qu'à pied, c'est le concept. De fait, il faut avoir conscience qu'avec la vitesse, tout ce qui vole peut devenir dangereux. On veut parler des insectes kamikazes, de la poussière et du sable levés par le vent ou par les turbulences créées par les gros véhicules ou des gravillons agressifs projetés par les voitures. Porter des lunettes pour se protéger est donc très conseillé.

VIII - SAVOIR RENONCER TU APPRENDRAS

Règle numéro 1, la voiture et le camion ont toujours raison... même quand ils ont tort. Bien sûr, il ne s'agit pas d'être timoré en toute circonstance. Ce n'est pas parce que l'on se déplace à vélo que l'on doit être timide et effarouché, et que l'on doit se soumettre à la loi du plus fort... ou du plus gros. Pour autant, il est bien inutile de vouloir faire valoir son bon droit si ça nous met en danger. Un vélotafeur n'est pas un justicier casqué. Mieux vaut abandonner sa priorité que sa santé.

IX - LA SÉCURITÉ DE TON VÉLO TU ASSURERAS

Parce qu'être un bon vélotafeur suppose de l'être dans la durée, et donc de conserver son vélo, il ne faut jamais prendre la sécurité de sa monture à la légère. Les malfaiteurs ne manquent jamais d'imagination, ils attaquent n'importe où et n'importe quand. Il est donc primordial de bien choisir un antivol adapté à l'usage que l'on en a (le vélo dort-il dehors? Est-il dans un parking surveillé? etc.). Il faut ensuite choisir scrupuleusement où on attache son vélo en prenant soin de le fixer à un point fixe résistant, qu'il s'agisse d'un aménagement spécifique ou de mobilier urbain. Le marquage et un éventuel système de géolocalisation peuvent représenter des solutions supplémentaires salvatrices. Assuré son vélo lorsqu'il a une valeur importante peut aussi être un plus, mais dans ce domaine l'offre des assureurs n'est malheureusement pas homogène et le choix de tel ou tel peut nécessiter une fastidieuse étude.

X - DE COURTOISIE TU USERAS

La courtoisie est la meilleure amie du vélotafeur. Il faut en user en toute circonstance. C'est la baguette magique qui rend le trajet plus doux, plus serein et apaisé. L'exemplarité est probablement le meilleur prosélytisme qui soit. À l'inverse, l'insulte est au vélotafeur, ce que le klaxon est à l'automobiliste, une pollution sonore inutile, généralement contre-productive. Ni l'un ni l'autre n'ont jamais débloqué une route embouteillée ou une situation conflictuelle, quelle qu'elle soit. Dans le même genre, on doit absolument éviter le majeur levé bien haut. Tel le paratonnerre, il a pour seul et unique effet d'attirer les foudres des plus dangereux imbéciles.